

Commune de Marsens

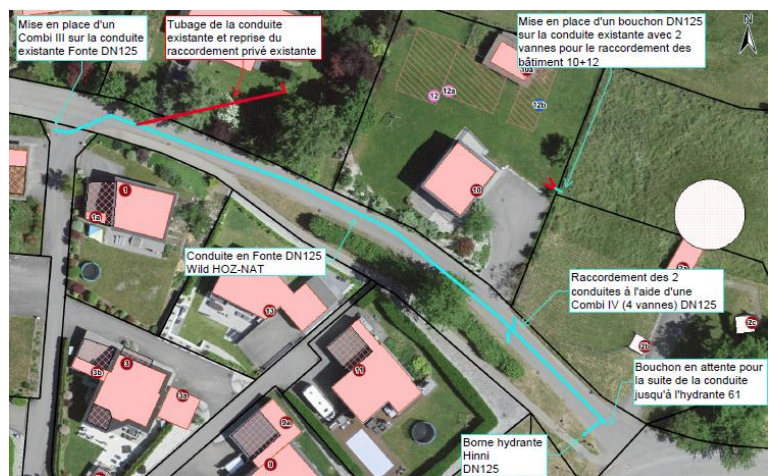
Déplacements conduites communale art. 360 et 148

En raison des projets de constructions prévus sur les articles 360 et 148 RF Marsens, la commune doit déplacer des conduites communales d'eau potabe (EP) afin de permettre l'implantation des bâtiments projetés.

Art. 360 – route de la Buchille

Projet de construction nécessitant le déplacement de la conduite dans la route pour dégager le terrain.

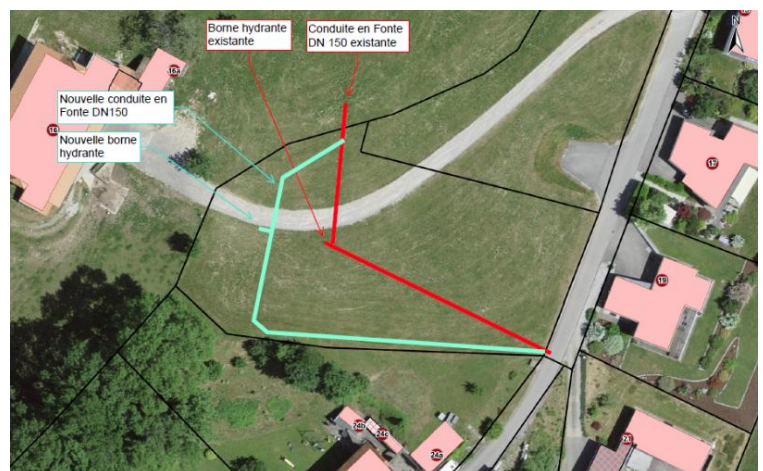
Devis : **CHF 64'941.95**



Art. 148 - route des Moleires

Projet de construction nécessitant le déplacement de la conduite principale traversant le terrain, déplacement en bordure de parcelle afin de permettre la constructions des bâtiments projetés.

Devis : **CHF 37'359.35**





Commune de Marsens

Information importante : les devis concernant les travaux de génie civil ne sont pas encore disponibles à ce jour et seront renseignés dès réception.

Financement provisoire dans l'attente du chiffrage définitif des travaux de génie civil :

Financement	
Emprunt de	CHF 103'000.00
Amortissement (1.25%)	CHF 1'287.50
Intérêts de la dette (3%)	CHF 3'090.00
Total des charges annuelles	CHF 4'377.50